

ILS EXIGENT LEUR TITULARISATION**Les enseignants contractuels montent au créneau**

Las d'attendre une hypothétique solution, les enseignants contractuels affiliés au Conseil national des enseignants contractuels sous la coupe du Snapap envisagent de recourir à une grève de la faim.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - La décision sera prise dans les jours à venir. Les contractuels attendent la réponse que réservera le ministre de l'Education à leurs doléances que se chargent de transmettre les présidents des groupes parlementaires à Benbouzid. Ils sont en effet plus 40 000 enseignants vacataires à espérer une titularisation. Une revendication à laquelle le ministre de l'Education fait la sourde oreille, préférant renvoyer les

enseignants aux concours de recrutement. Une solution que rejettent les vacataires qui sont en poste pour certains depuis plus de dix ans. Ils considèrent qu'après avoir enseigné plusieurs années, ils ne doivent pas passer par un concours.

Cette alternative, disent-ils, ne peut de toute manière pas répondre aux attentes de tous les vacataires puisque le concours ne concerne que quelques postes et quelques matières seulement. Ils reprochent d'autre part au ministre

de l'Education de faire sciemment l'amalgame entre un remplacement et une vacation, puisque certains sont en poste depuis 14 ans. Ces derniers vivent en effet une situation de précarité qui perdure.

En plus des retards de salaire qui atteignent jusqu'à trois ans, les enseignants vacataires sont souvent mutés dans des endroits lointains où les titulaires refusent de travailler.

Des directeurs d'école n'hésitent pas à leur faire faire un volume horaire beaucoup plus important que celui tracé par la tutelle alors que d'autres n'ont d'autre alternative que d'élire domicile dans les inter-

nats réservés aux élèves. Une situation qu'ils imputent au ministère de l'Education qui aurait pu éviter cette situation si des régularisations avaient eu lieu au fur et à mesure. Dans une lettre adressée aussi bien au président de la République, au chef du gouvernement, au ministre de tutelle, celui du Travail, aux groupes parlementaires et à la Direction générale de la Fonction publique, ils réitèrent leur appel à une régularisation de leur situation.

Un SOS qui, s'il n'est toujours pas entendu, sera suivi par plusieurs actions de protestation.

N. I.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS**Les décrets exécutifs de la loi d'orientation du secteur bientôt promulgués**

Lors d'une réunion tenue hier avec les directeurs de wilaya, le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels a souligné que la prochaine rentrée sera caractérisée par la promulgation des textes d'application de la nouvelle loi d'orientation du secteur. «Les 21 décrets exécutifs seront prêts avant le mois de février prochain», a annoncé El-Hadi Khaldi.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Il s'agit notamment de la création d'un conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels, selon le ministre.

Cette instance consultative regroupera notamment des opérateurs économiques et des artisans chargés d'enrichir le niveau de formation et de répondre aux besoins du monde du travail. Les nouvelles dispositions des textes concerneront aussi la création d'un observatoire

national de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le ministre a évoqué aussi la promulgation d'un autre décret exécutif relatif à la mise en place de deux diplômes pour le premier et le deuxième palier de l'enseignement professionnel, en plus d'un décret sur la réorganisation de la formation continue.

Pour rappel, la loi d'orientation adoptée début 2008 vise à mettre en place une carte nationale de la formation en adéquation avec les besoins du secteur économique. S'adressant hier aux directeurs de wilaya, El-Hadi Khaldi a demandé que les points faibles et lacunes des établissements de formation soient relevés avant la prochaine rentrée.

A cet effet, le ministre annoncera que 70 établissements ont déjà été inspectés pour ce qui est des services finance, pédagogie et entretien. Il évoquera aussi la signature d'une convention avec Algérie Télécom pour un coût de 29 milliards de centimes qui reliera tous les

centres de formation à travers le territoire national via une ligne spécialisée.

La convention sera appliquée à travers trois mécanismes qui assureront la liaison entre les centres notamment à travers une ligne spécialisée à très haut débit.

Le ministre annoncera, également, que l'enseignement à distance bénéficiera de ces connexions et un portail dynamique sera réalisé. Il s'agit, aussi, selon M. El-Hadi Khaldi, d'entamer, dès cette rentrée, une révision de la nomenclature des spécialités qui est réalisée, selon le premier responsable du secteur, toutes les deux années.

«La liste des spécialités est souple et évolutive et elle est réalisée selon les besoins du monde du travail et ceux exprimés par les opérateurs économiques», a déclaré le ministre précisant en outre que tous les directeurs de wilaya doivent établir les besoins de leurs cartes de formation.

F.-Z. B.

CHARGÉS DE L'HOMOLOGATION DES PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS ROUTIERS**Une centaine d'ingénieurs seront formés en 2009**

Le ministre des Travaux publics Amar Ghoul, qui présidait hier, à Alger, une journée d'information sur l'homologation des produits et équipements liés à l'exploitation de la route, a indiqué qu'une centaine d'ingénieurs spécialisés dans le suivi et le contrôle de la conformité des équipements routiers seront formés à partir de l'année prochaine.

Lotfi Mérad- Alger (Le Soir) - Ces spécialistes seront, selon lui, chargés de vérifier la conformité de la signalisation verticale, horizontale et autres équipements routiers de sécurité, avec les cahiers des charges d'homologation. Cet effectif sera réparti sur l'ensemble du territoire national à raison de deux ingénieurs pour

chaque wilaya. Pour le ministre des Travaux publics, cette formation concernera également les autres départements ministériels (transports, intérieur), les institutions de l'Etat (police, Gendarmerie nationale) ainsi que les laboratoires et les bureaux d'étude. Ce plan de formation sera accompagné, a préconisé le ministre, par une

étude sur le comportement sociologique des usagers de la route à l'égard de la signalisation. En termes de chiffres, plus d'un million de signalisations verticales ont été implantées le long du réseau routier national. D'ici à 2009, 100 000 nouvelles unités de signalisation verticale seront posées et 10 000 km de signalisation horizontale réalisés. L'homologation permet de garantir aux utilisateurs des produits et équipement de la route une qualité conforme aux normes et réglementation en vigueur. Ce concept consiste à organiser une évaluation tout

au long de la vie du produit avec notamment le contrôle du fabricant et du produit. L'homologation offre aux maîtres d'ouvrage un outil d'aide au choix des entreprises auxquelles seront confiés les marchés de réalisation des différents types de signalisation. Pour Amar Ghoul, la signalisation, tout type confondu, n'est plus un luxe mais une nécessité dans la mesure où elle constitue un moyen efficace pour prévenir les accidents de la route. Objectif principal : sécuriser la route avec l'implication de tous les partenaires.

L. M.

FONDS DE LA ZAKAT**Des prêts de 20 millions de centimes pour les jeunes diplômés**

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Abdallah Ghoulamallah, a annoncé hier la création prochaine d'une société nationale pour la gestion de l'argent de la Zakat.

Le ministre a indiqué qu'à court et moyen terme, il y aura la création d'une commission nationale de l'organisation du Fonds de la Zakat. La commission sera composée des comités locaux et de wilaya, chargés de la collecte de cet argent au niveau des mosquées et des bureaux ouverts à travers les différentes communes d'Algérie. «L'argent de la Zakat bénéficiera aux familles nécessiteuses et aux jeunes diplômés désireux de lancer leurs propres projets», a-t-il déclaré en marge de la cérémonie symbolique de remise des dossiers de prêt à 10 jeunes diplômés des instituts et centres de formation professionnelle de la wilaya d'Alger.

Le montant de ces prêts est de 20 millions de centimes. Au total, ce sont 80 jeunes diplômés qui en bénéficieront au niveau d'Alger. Le directeur de wilaya des affaires religieuses a déclaré que le nombre total des prêts accordés au niveau de la capitale est de 350. Cette initiative sera élargie aux autres wilayas du pays où le problème du chômage se pose avec acuité. Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs affirme que la somme de ces prêts accordés aux jeunes diplômés est largement suffisante car les projets qui sont lancés relèvent, selon lui, de la catégorie des petits métiers. Mais Ghoulamallah a affirmé que son département étudiera la possibilité de financement des projets dont le montant dépasse le un million de dinars une fois le Fonds de la Zakat consolidé.

Par ailleurs, des mandats d'un montant de 4000 DA ont été envoyés à 5000 familles nécessiteuses.

Lyès Menacer

14^E ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ**DES DÉMOCRATES****Tadmaït ne veut pas oublier les martyrs du 29 juin 1994**

La ville de Tadmaït a rendu un vibrant hommage, hier, aux deux martyrs de la démocratie, Mohamed Meziane et Rabah Chabane, tombés à Alger lors d'un attentat commis sur le parcours de la manifestation organisée le 29 juin 1994 par le RCD pour exiger la vérité sur l'assassinat du président Mohamed Boudiaf.

Quatorze années sont passées, mais l'émotion est toujours là, tout comme ce serment toujours réitéré « ne pas se laisser vaincre par les fossoyeurs qui veulent dévier le pays de son destin démocratique » pour reprendre ce jeune militant du parti de Saïd Sadi dont plusieurs membres, entre sénateur, députés et président de l'APW de Tizi-Ouzou, se sont sentis un devoir d'honorer de leur présence ce modeste mais combien marquant hommage qui s'est déroulé au petit square du centre-ville de Tadmaït, en présence des membres des familles des deux victimes.

A. M.